

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 3107

présenté par

M. Naillet, M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Juanico, M. Letchimy et Mme Manin

-----

### ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 42 par les mots :

« , ces ordonnances sont rédigées après consultation des conseils régionaux, départementaux et des communes concernées ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La refonte du code minier en Outre-mer apportera des modifications à l'exploitation et gestion des ressources du sous-sol. Les schémas régionaux des carrières sont en cours d'actualisation dans certains de ces territoires. Il semble donc nécessaire d'associer les grandes collectivités locales à ce travail de rédaction concernant les ressources minières de territoires contraints et fragiles. Cette co-construction permettra aussi de prendre en compte les interrogations citoyennes légitimes face à ces activités.